

Le plus ancien slalom de Belgique

Slalom d'Abolens

47ème édition

24 septembre 2023

Petite restauration

Entrée
Gratuite



NITRATE
photographie

Comptant pour les Championnats :

- * Federal VASAF Slalom Championship, * Fédération Wallonie-Bruxelles,
- * Provinces du Brabant, du Hainaut, de Liège, de Namur, et du Luxembourg
- * Le Challenge des Bourlingueurs de l'A.S.A.F

Copyright: Motor Club Hannutois 2021 / @nitrate.photo

Infos: www.motorclubhannutois.be



SLALOM D'ABOLENS 2023



EPREUVE : **47^{ème} slalom d'Abolens**

DATE : **24 septembre 2023**

ORGANISATEUR : **A.S.B.L. MOTOR CLUB HANNUTOIS** N° D'ENTREPRISE : **0415 025 188**

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

Coiffure DIET : rue de Lens-Saint-Servais, 30 4280 HANNUT (Abolens)

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

REGLEMENT PARTICULIER

Présidents d'honneur : Emile et Micheline DIET

Président : Eric JAMOUL

Vice-président : Jean-Claude DORMAL

Secrétaire : Joseph JADOT

Trésorier : Dany JAMOUL

DIRECTION DE COURSE

| | | |
|-----------------------|----------------------|------------------|
| Directeur de course | : JAMOUL Daniel | Lic. ASAF N° 630 |
| Adjoints | : JADOT Joseph | Lic. ASAF N° 403 |
| | : DELDIME Didier | Lic. ASAF N° 636 |
| Directeur de sécurité | : JAMOUL Eric | Lic. ASAF N° 629 |
| Adjoints : | : DORMAL Jean-Claude | Lic. ASAF N° 415 |
| | : SLEYPENN Michel | Lic. ASAF N° 634 |
| Secrétaire du meeting | : BOLLY Laurette | Lic. ASAF N° 632 |
| Adjoint : | : REMACLE Françoise | Lic. ASAF N° 637 |
| Relations concurrents | : JADOT Jérôme | Lic. ASAF N° 418 |
| | : DIET Emile | Lic. ASAF N° 628 |

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

| | | |
|----------------------|--------------------------------------|------------------|
| Commission Sportive | Président de Collège : SAVARY Remy | Lic. ASAF N° 954 |
| Commission Technique | Président de Collège : GERLACHE Eric | Lic. ASAF N° 434 |
| | Adjoint : GRAEVEN Henri | Lic. ASAF N° 433 |
| Observateur ASAF | : SEVRIN Lambert | Lic. ASAF N° 419 |
| Equipe médicale | : C.R.S. | |
| Ambulance(s) | : Ambuce Rescue Team | Nombre : 1 |

CHAPITRE 1^{er} – GÉNÉRALITÉS

Art. 1. - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.

a) Organisateur: **MOTOR CLUB HANNUTOIS A.S.B.L.**

Dénomination : **47^{ème} SLALOM d'ABOLENS** Date : **24 septembre 2023**

Fléché depuis: **la sortie de l'autoroute E40 « BERLOZ 28 bis »**

b) Slalom comptant pour les championnats :

FederalVASAF Slalom Championship, Fédération Wallonie-Bruxelles, CSAP Liège, Brabant, Hainaut, Namur. Le Championnat Slalom de la CSAP. Luxembourg reprend 2 résultats acquis parmi les épreuves reprises au Championnat FWB de la discipline.

En outre, cette épreuve entrera en ligne de compte pour "**Le Challenge des Bourlingueurs de l'ASAF**"

c) **Permanences**

Avant (jusqu'au 23 septembre) et après l'épreuve :

➤ JADOT Joseph, avenue Nicolas Defrecheux, 44 bte C, 4802 HEUSY ☎ 0471/205.702

➤ JAMOUL Dany, rue de Lens-Saint-Servais, 20 A, 4280 – HANNUT ☎ 0499/354.059 📠 019/588.707

➤ **Email : info@motorclubhannutois.be site : www.motorclubhannutois.be**

Pendant l'épreuve : Coiffure Diet, rue de Lens-Saint-Servais , 30, HANNUT ☎ 0471/205.702 & 0499/354.059

➤ **Timing**

| | | |
|-------------------|----------------------------|---|
| 8/08/2023 | | Parution du Règlement Particulier |
| 10/8/2023 | | Date de début des engagements |
| 22/09/2023 | 20h00 | Clôture des inscriptions sauf pour la Division 1 |
| 22/09/2023 | 21h00 | Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.) |
| 24/09/2023 | 8h00 8h15 | - Ouverture du Secrétariat et des vérifications administratives - Ouverture des vérifications techniques |
| | 8h30 | Début de la reconnaissance pédestre |
| | 10h00 | Clôture des vérifications administratives |
| | 10h15 | Clôture des vérifications techniques |
| | 10h45 | Affichage de la liste des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ |
| | 11h00 | Fin de la reconnaissance pédestre. |
| | 11h10 | Briefing (au départ) |
| | 11h30 | Début de la première manche |
| | | 60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent : <u>affichage des résultats officiels</u> 30' après l'affichage des résultats officiels : <u>affichage des résultats OFFICIALISES</u> 30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u> |

Art. 2. - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

a. **PILOTES ADMIS** : Tous les pilotes **majeurs**, détenteurs d'une licence sportive ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.

Le retour au parc se fera OBLIGATOIREMENT, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation routière) A ALLURE MODEREE.

b. **VOITURES ADMISES** : voir art. 2 du R.P. Slalom.

c. **NUMEROS** : une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF.

Outre les divisions traditionnelles (1-2-3-4-5), un challenge PROMO sera organisé.

- Challenge "Promo":

Répondant à la réglementation technique en vigueur **en Division 1**.

Ce challenge est réservé aux concurrents débutants ou « re-débutants », sans conditions d'âge.

Pour pouvoir y prendre part, ils ne pourront avoir détenu aucune licence sportive, délivrée par une Fédération de Sport automobile, endéans les 10 dernières années.

Art. 3. - Participation

a. **Le BULLETIN D'ENGAGEMENT** lisiblement complété, accompagné de la **fiche** des "Vérifications" et du document "**Copie de la licence**" du pilote et de l'éventuelle **demande de "TP-L** , devra parvenir pour le **22 septembre** via **E-Mail** à **info@motorclubhannutois.be**

ou par **courrier postal** à **BOLLY Laurette, avenue Nicolas Defrecheux, 44 Bte C, 4802 HEUSY.**

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

b. **LICENCES**

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé "Copie des licences", reprenant les photocopies de leurs licences **annuelles**(ASAF/VAS), en cours de validité (c.-à-d. année 2023).

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !

La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS et être en cours de validité.

c. **TITRE DE PARTICIPATION.** Le TP-L est réservé aux seuls concurrents dont le véhicule est inscrit en Division 1.

Le formulaire de demande de l'éventuel TP-L (15 €) pourra :

- Soit, accompagner la demande d'engagement ;
- Soit, être sollicité, complété et payé auprès du secrétariat le jour de l'épreuve.

Les concurrents participant à l'épreuve sur un véhicule inscrit en Division 1, ne disposant pas d'une licence annuelle(ASAF/VAS en cours de validité) pourront solliciter un TP-L. valable pour ce seul meeting (pas d'agrément médical exigé pour l'obtention du TP L ; une déclaration sur l'honneur, denon contre-indication à la pratique du sport automobile est suffisante).

Voir possibilité(s) d'obtention retenue(s) par l'organisateur, au point 3, c, ci-dessus) .

***Attention : Ne seront repris aux Championnats Provinciaux et FWB que les concurrents titulaires de licences ANNUELLES. LES RESULTATS RETENUS auront tous été acquis avec de telles licences.**

(Les résultats acquis avec des TP-L, en Division 1, ne seront pas comptabilisés pour ces championnats. Cfr Article 13 du RP. Slalom 2023).

Le FEDERAL VASAF SLALOM CHAMPIONSHIP n'est à priori pas accessible non plus aux titulaires de Titres de Participation. Bien qu'ils prennent les points des épreuves auxquelles ils auront participé, ils ne les comptabiliseront pas automatiquement pour le championnat.

Cependant, par dérogation à ce qui est appliqué dans les Championnats Provinciaux et FWB des Slaloms, seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF ou de la VAS, pourront comptabiliser les points acquis lors de leur meilleure participation avec un "TP", pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant l'entame de la dernière épreuve du championnat/challenge concerné.(Cfr Article 14 du R.P. Slalom 2023)

ATTENTION :

- Une fois la demande de "TP" introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve.

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

d. **Paiement des droits d'engagement**

Les frais d'inscription s'élèvent à : **65 €**, sauf en **Division 1** : **55 €**, numéros non compris (**3 €**).

Le montant du **droit d'engagement** ainsi que l'éventuel **droit de "TP-L"**, devront OBLIGATOIREMENT être virés au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant cette même date 22 septembre à 20 Heures.** Attention aux délais bancaires !

N° : **BE47 1450 5516 6080**, du **Motor Club Hannutois**, rue de Lens-Saint-Servais, 20A, à 4280 – HANNUT

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul concurrent.**
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, est interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place (exception faite pour les participants concourant en Division 1).**
- Le virement précisera clairement le **nom du concurrent et la classe.**
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

e. **Participations plurielles**

- **Pour des raisons évidentes d'équité sportive, une seule participation sera autorisée par pilote dans la même épreuve, que ce soit dans la même voiture ou dans des voitures différentes, même de Divisions distinctes.**
- **Une même voiture** pourra être pilotée par plusieurs conducteurs différents (au maximum, 4).
- **Une même voiture** ne pourra être inscrite que dans une seule Division/Classe.

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE 'ÉPREUVE

Art. 4. - Vérifications Administratives

Les Vérifications Administratives se tiendront **de 8 h 00 à 10 h 00 au chapiteau.**

Les Commissaires Sportif procéderont au contrôle des documents (Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve. L'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers).

Art. 5. - Vérifications Techniques et parc des concurrents

- a. Les Vérifications Techniques se tiendront à l'**entrée du parc des concurrents de 8h15 h à 10 h 15**
- b. La détention d'une "**Carte des Vérifications Techniques**" ANNUELLE (15 €) est obligatoire pour tous les concurrents des **Divisions 2, 3, 4 et 5**.

Pour les concurrents de la **Division 1**, elle est obligatoire, mais **gratuite** (Duplicata = 15 €).

N.B. : Le paiement de toutes les opérations se fera obligatoirement de manière électronique, via l'appareil SUM UP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces auprès du CT (au libre choix du participant).

CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6. - Parcours

- a. Situation : rue de Lens-Saint-Servais, rue Nestor Bajot et rue de la Chavée
- b. Longueur : **1450** mètres
- c. Nombre de manches prévues : **3 ou 4**
- d. Nombre de boucles par manche : **1**
- e. La reconnaissance **PEDESTRE** du parcours aura lieu de **8 h 30 à 11 h 00**.

Art. 7. - Prescriptions de l'épreuve

- a. Les **départs** seront donnés à partir de **11 h 30**, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course.

Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.

b. Arrivées

A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le PARC DES CONCURRENTS où il restera, pendant ½ heure, après l'arrivée du dernier concurrent chronométré, à la disposition de la CT, pour vérifications techniques éventuelles.

- c. Une **bâche** de 4m sur 3m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de **25 €** par infraction constatée.

Art. 8. - Affichage – Classements

Affichage : avant, pendant et après l'épreuve : caravane du bureau de calcul et parution sur le site internet de l'organisateur

Art. 9. - Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé, en dehors des délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le **lendemain** qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 24 septembre à 20 heures au chapiteau et maximum 2 heures après la fin de la dernière manche
- Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - Classement inter écuries (divisions 1-2-3)
 - Classement "première dame" (divisions 1-2-3)
 - Classement PROMO
 - Classements par classe (1 à 9)
 - Classement général Division 4 Toutes cylindrées confondues – classe 10
 - Classement général Division 5 Toutes cylindrées confondues – classe 11
 - Classement général Divisions 1-2-3

CHAPITRE 5 - APPROBATIONS

Art. 10. - Divers. En cas de litige, le texte français fera foi.

Le présent règlement a été approuvé par :

SCHULJENKO, Nicole, pour la CSAP Liège Lic. N° 409, en date du 17 juillet 2023

CROCHET Annie, pour le GT ASAF, Lic. N° 703, en date du 17 juillet 2023

BARIO, Katty, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 11, en date du 19.07.23/**27 juillet 2023** (approbation définitive)

| | |
|--|----|
| Club organisateur : Motor Club Hannutois Epreuve : 47^{ème} Slalom d'ABOLENS Date : 24 septembre 2023 Bulletin d'inscription à renvoyer du 10 août au 22 septembre ➤ Soit par mail à info@motorclubhannutois.be ➤ Soit par courrier postal à BOLLY Laurette, avenue Nicolas Defrecheux, 44 bte C, 4802 HEUSY | N° |
|--|----|

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION

| | | | | |
|----------------------|--------------------|-------|-------|----------------------|
| Engagement reçu le : | Paiement reçu le : | Div.: | Cla : | Ordre de réception : |
|----------------------|--------------------|-------|-------|----------------------|

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

| | | |
|--------------------------------|------------|--|
| Nom : <i>Si pseudonyme:</i> | Prénom : | Homme <input checked="" type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> |
| Né(e) le : | Adresse : | N° : |
| Code postal : | Localité : | |

Si nous devons vous contacter, **GSM :**
E-Mail :

| | | | |
|---|------------|----------------------|-------------|
| ASAF | VAS | N° de Licence | Type |
| <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> BT <input type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> LG <input type="checkbox"/> LX <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> AN <input type="checkbox"/> LI <input type="checkbox"/> OV <input type="checkbox"/> VB <input type="checkbox"/> WV | | | |

Ecurie : _____

| | |
|--------------------------------|-------------------|
| VEHICULE : Marque : | Type : |
| Année de fabrication : | Cylindrée : cc |
| Numéro attribué à la voiture : | TURBO : OUI / NON |

| DIVISION | CLASSE | Challenges | |
|----------|--------|------------|--|
| | | PROMO | |
| | | O OUI | |
| | | | Lic. A4 min. pour piloter en : Classe : 11 (*) |
| | | | Lic. C min. pour piloter en : Classes : 4/5/6/7/8/9/10 (*) |
| | | | Lic. L min. pour piloter en : Classes : 1/2/3(*) |

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture (plusieurs formulaires dans ce cas)

| Nom du 1 ^{er} Pilote | Nom du 2 ^{ème} Pilote | Nom du 3 ^{ème} Pilote | Nom du 4 ^{ème} Pilote |
|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| | | | |

Abandon de recours participants

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !

| | |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be |
| <input type="checkbox"/> | Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue. |

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / / 2023
 (Faire précéder la signature de la mention "*Lu et approuvé*")

Signature du pilote :

Epreuve : 47^{ème} Slalom d'Abolens

Date : 24 septembre 2023

N°

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|------------|--|--|------|
| Nom : Si pseudonyme : | | | | | | Prénom : | | | | | Signature | | | |
| Prov. | ASAF | | | | | VAS | | | | | N° Licence | | | Type |
| <input checked="" type="checkbox"/> → | BT | HT | LG | LX | NA | AN | LI | OV | VB | WV | | | | |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | | |

VOITURE

| | | | | | | | |
|---------------|--|--|--|------|-----------|------|-----|
| Marque - Type | | | | Cyl. | Turbo | Div. | Cl. |
| | | | | CC | OUI / NON | | |

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

| | | | |
|---------------------------------|--|--|--------------------------|
| N° de portières / Capot AV | | Fixations des roues | |
| Pare-brise feuilleté | | Fonctionnement des freins | |
| Eclairage | | Anneaux de remorquage | |
| Documents de bord | | Autocollants ASAF | |
| Réservoir d'essence | | Passeport ASAF PH N° | |
| Canalisation d'essence | | Vêtements (Combinaison) | |
| Tôle pare-feu avant/arrière | | Divers : | |
| Arceau de sécurité | | Divers : | |
| Ceintures de sécurité / Harnais | | Conformité de classe | |
| Batterie | | Conformité de division | |
| Extincteur | | | |
| Sièges | | (Modifier éventuellement la liste des engagés) | |
| Appui-tête | | EN ORDRE | <input type="checkbox"/> |
| Casque / HANS | | NON CONFORME | <input type="checkbox"/> |
| Fixations dans l'habitacle | | COMMISSAIRE TECHNIQUE | |
| Publicités sur vitres | | Licence N° : | |
| Rétroviseurs Ext. / Int. | | Nom/Cachet : | |
| Ornement extérieur | | SECRETARIAT DE L'ORGANISATION : | |
| Echappement | | | |
| Protections des tuyauteries | | | |
| Poids | | | |
| Elargisseurs de voies | | | |
| Pneumatiques | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Copie de votre licence "sportive" 2023

N°

Pilote :

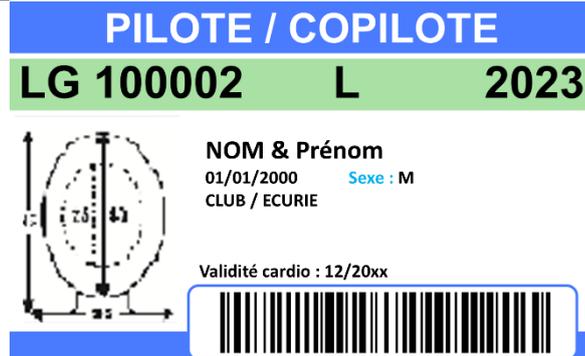
Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Je ne possède pas de licence ASAF ou VAS. **Je sollicite un "TP"**.
(Réservé aux concurrents dont le véhicule répond à la réglementation technique de la Division 1)

Placez ici la copie de votre licence face "année"
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2023

Placez ici la copie de votre licence face "photo"
Exemple :



Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences "Sportives" ASAF, VAS.

Demande d'un Titre de Participation "L" (valable pour un meetinget dans les disciplines l'y autorisant)
 (MH (Pilote & Passager)/HRS – HRF (Pilote & Passager) / Division Access/ Division 1 Slalom / R.O. / Régularité ASAF et Marathon / Regularity VHRS)

| | | | | | | | | | | |
|--|---|---|--|--|--|--|--|--|--|--|
|  Association Sportive Automobile Francophone Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be | <p>Selon le choix de l'organisateur*, la présente demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est à annexer aux documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité et le montant du droit du TP est à ajouter à celui de l'engagement ; - Est à remettre au secrétariat le jour de l'épreuve, où le droit du TP sera perçu par l'organisateur ou par un CS de l'ASAF. <p align="center"><i>*Voir RP de la manifestation pour connaître la procédure choisie</i></p> | Réservé au secrétariat de l'ASAF N° 2023 <table border="1" style="width:100%; height: 20px; margin: 5px 0;"> <tr><td style="width:25%;"></td><td style="width:25%;"></td><td style="width:25%;"></td><td style="width:25%;"></td></tr> </table> N° du T.P. pour l'épreuve : <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr><td style="width:25%;"></td><td style="width:25%;"></td><td style="width:25%;"></td><td style="width:25%;"></td></tr> </table> | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

| | |
|--|---------------------------------|
| Nom de l'épreuve : Slalom d'ABOLENS | Date : 24 septembre 2023 |
|--|---------------------------------|

| | |
|--|--|
| Certificat médical (Médecin de famille) : NON (attestation de bonne santé à compléter – Voir ci-dessous) | <input checked="" type="checkbox"/> TP-L (15 €) |
| Expérience requise : NON | |

| | | | | | |
|------------------|--------|------------|---------------|--|-------------------------------|
| Province : | L | G | | Je possédais une licence l'année précédente ou avant : | OUI / NON |
| Nom : | | | | | |
| Prénom : | | | | | Sexe : H F |
| Rue : | | | | | N° : |
| | | | | | Bte : |
| Pays : | C.P. : | Localité : | | | |
| Né(e) le : | / | / | Nationalité : | Permis de conduire: OUI / NON | Depuis + de 3 ans : OUI / NON |
| Téléphone fixe : | / | | GSM : | / | |
| E-mail : | | | | | |

Age minimum : 18 ans Voir RSG, Article 2 ;

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- Art. 1.** l'ASAF et les CSAP. ;
- Art. 2.** le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
- Art. 3.** le ou les organisateurs de la manifestation ;
- Art. 4.** d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
- Art. 5.** les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
- Art. 6.** les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
- Art. 7.** les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

| | |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur. |
| <input type="checkbox"/> | J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be |
| <input type="checkbox"/> | Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue. |

Signature du demandeur, précédée de la mention "**lu et approuvé**"

Fait à, le/...../2023 Signature :

Attestation de "bonne santé" à compléter et signer obligatoirement

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote.

Signature du demandeur précédée de la mention "**lu et approuvé**" :

Fait à, le/...../2023 Signature :

| | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------|---|
| Réservé au Commissaire Sportif | Date : 24 septembre 2023 | N° de Licence : | Signature du Commissaire Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-dessus, soit signée. |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------|---|